



# Second tour de l'élection des conseils administratifs

13 avril 2025

## IMPORTANT

Les informations figurant aux pages 12 et 13 peuvent être actualisées.

Les coordonnées du service des votations et élections sont disponibles en page 14 pour tout renseignement complémentaire concernant votre matériel de vote.

Nous vous invitons également à les consulter à l'adresse :

<https://www.ge.ch/elections/20250413/>



## L'objet du vote

Le 23 mars 2025 ont eu lieu l'élection des conseils municipaux et le premier tour de l'élection des conseils administratifs. Le dimanche 13 avril 2025 se déroulera le second tour de l'élection des conseils administratifs.

Il s'agit d'élire les personnes candidates pour les sièges qui n'ont pas été pourvus au premier tour.

Cette élection permettra de désigner les personnes qui représenteront l'ensemble des citoyennes et citoyens de la commune au sein des conseils administratifs.



## Les conseils administratifs

### Election au système majoritaire

#### (majorité relative)

Sont élues au second tour les personnes candidates ayant obtenu le plus grand nombre de voix, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. Les bulletins blancs ne sont pas pris en considération.

### Attributions

Chaque commune est représentée par un conseil administratif, qui a notamment les attributions suivantes:

- il gère le personnel, l'administration et les biens de la commune;
- il établit le budget annuel de la commune;
- il met en œuvre les décisions prises par le conseil municipal;
- il défend les intérêts de la commune.

# Les modalités de vote

## Qui peut voter?

Pour élire les personnes candidates, je dois avoir au moins 18 ans, un domicile dans la commune et être :

**de nationalité suisse**

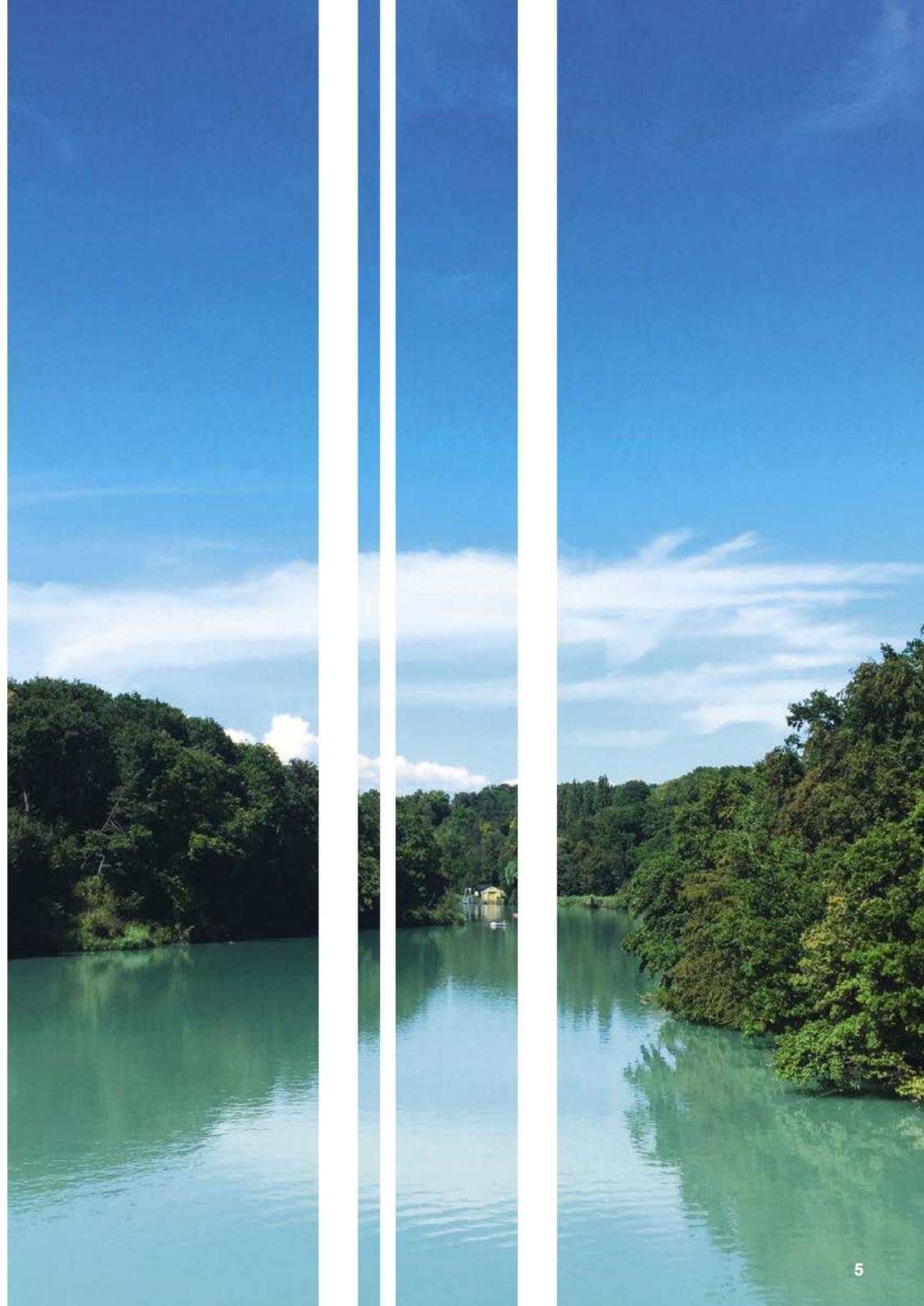
ou

**de nationalité étrangère et avoir un domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins.**

Si je n'ai pas reçu de matériel de vote mais que je pense remplir les conditions pour voter, je peux m'informer auprès du service des votations et élections au 022 546 52 00.

## Mon vote est individuel

Je peux choisir librement les personnes candidates pour qui je souhaite voter. Personne n'a le droit de me forcer à voter d'une manière ou d'une autre; personne ne peut exiger de contrôler mon vote.



# Composition

Le nombre de sièges à pourvoir est indiqué sur mon bulletin de vote.

## Election partielle

L'élection peut être partielle, dès lors que certains sièges ont déjà été pourvus au premier tour. Dans ce cas, seuls les sièges restants sont soumis à la présente élection.



# Mon matériel de vote

## a. Enveloppe blanche de transmission

Elle me permettra de renvoyer mon matériel de vote dûment rempli au plus tard 3 jours avant la date du scrutin (jeudi 10 avril 2025).  
Je peux également la déposer directement au service des votations et élections (rue des Mouettes 13, Les Acacias) jusqu'au **samedi 12 avril 2025 à 12h00**.



a

## b. Carte de vote

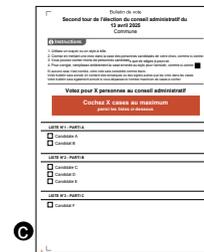
Lors du vote par correspondance ou au local de vote, elle certifie que j'ai bien le droit de participer à cette élection.  
Je dois la compléter en indiquant ma date de naissance complète et en la signant.



b

## c. Bulletin de vote pour le second tour de l'élection du conseil administratif

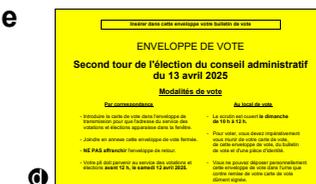
J'ajoute à la main une croix dans la ou les cases en regard de chaque personne candidate choisie.



c

## d. Enveloppe de vote pour le second tour de l'élection du conseil administratif

J'insère le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote de couleur jaune.

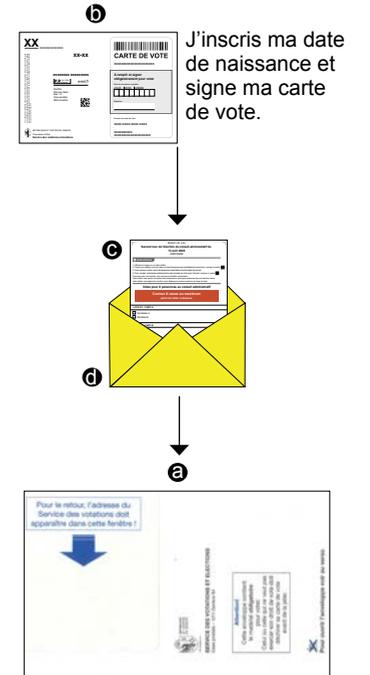


d

# Comment voter ?

## 1. Je vote par correspondance

- Je complète ma carte de vote **b**.
- J'insère mon bulletin de vote **c** dans l'enveloppe de vote de couleur jaune **d**; je ferme mon enveloppe de vote en collant le rabat.
- Je glisse ma carte de vote et mon enveloppe de vote de couleur jaune dans l'enveloppe de transmission **a**, que je poste sans l'affranchir si elle est postée en Suisse.



## 2. Je vote au local de vote

Je me rends **en personne** au local de vote de ma commune ou de mon arrondissement électoral, le **dimanche 13 avril 2025 entre 10h00 et 12h00**, avec **mon matériel électoral et une pièce d'identité**.  
Les adresses des locaux de vote se trouvent à la fin de la présente notice explicative.

# Comment exprimer mes choix?

Le nombre de sièges à pourvoir n'est pas connu au moment de l'impression de la présente notice explicative. Le bulletin de vote ne sera dès lors pas identique à celui présenté, à titre d'exemple, ci-après.



Bulletin de vote  
Second tour de l'élection du conseil administratif du  
13 avril 2025  
Commune

**Instructions**

1. Utiliser un stylo ou un stylo à bille.  
2. Cocher en noir ou en bleu la case des personnes candidates ou autre choix, comme ci-contre.   
3. Ne pas cocher plusieurs cases de personnes candidates, que ce soit à l'encre.  
4. Pour corriger, recouvrir entièrement la case erronée au stylo noir ou au stylo à bille.  
5. Ne pas cocher plusieurs cases de personnes candidates, que ce soit à l'encre.  
6. Ne pas cocher plusieurs cases de personnes candidates, que ce soit à l'encre.  
7. Ne pas cocher plusieurs cases de personnes candidates, que ce soit à l'encre.  
8. Ne pas cocher plusieurs cases de personnes candidates, que ce soit à l'encre.  
9. Ne pas cocher plusieurs cases de personnes candidates, que ce soit à l'encre.  
10. Ne pas cocher plusieurs cases de personnes candidates, que ce soit à l'encre.

**Votez pour X personnes au conseil administratif**  
Cochez X cases au maximum  
parmi les listes ci-dessous

LISTE N°1: PARTI A  
 Candidat A  
 Candidat B

LISTE N°2: PARTI B  
 Candidat C  
 Candidat D  
 Candidat E

LISTE N°3: PARTI C  
 Candidat F

Je dois utiliser l'unique bulletin de vote officiel.

Pour cette élection, j'ajoute à la main une croix dans la case en regard de chaque personne candidate choisie.

**Attention :** je ne dois pas cocher plus de cases que le nombre de sièges à pourvoir, lequel figure sur le bulletin de vote. Si je dépasse ce nombre, mon vote sera **annulé**.

Je peux voter « **blanc** » pour cette élection. Pour cela, je ne coche aucune case sur le bulletin de vote, qui ne sera dès lors pas pris en considération.

Pour corriger, je remplis entièrement la case erronée au stylo pour l'annuler, comme ci-contre: ■



# Pour que mon vote soit valable

- Seul le bulletin de vote officiel fourni peut être utilisé ; **une photocopie n'est pas acceptée.**
- Je dois introduire **1 seul bulletin** de vote dans l'enveloppe de vote.
- Mon bulletin de vote doit exprimer **clairement et distinctement** ma volonté.
- Mon bulletin de vote ne doit pas contenir de remarques ni de signes.
- Mon bulletin de vote ne doit pas être signé ni permettre de m'identifier.

Je ne peux voter qu'au local de vote de l'arrondissement électoral de mon domicile politique, qui figure sur ma carte de vote.

## Adresses des locaux de vote

### Ville de Genève

#### 21-01 Cité-Rive

Collège Calvin, entrée rue Ferdinand-Hodler 4

#### 21-02 Pâquis

Ecole primaire de Pâquis-Centre, rue de Berne 50

#### 21-03 Saint-Gervais

Ecole du Seujet, quai du Seujet 8

#### 21-04 Prairie-Délices

Collège Voltaire, rue Voltaire 21

#### 21-05 Eaux-Vives-Lac

Ecole primaire des Eaux-Vives, rue des Eaux-Vives 84

#### 21-06 Eaux-Vives-Frontenex

Ecole de Roches, chemin de Roches 21

#### 21-07 Florissant-Malagnou

Ecole primaire des Contamines, rue Michel-Chauvet 22 / rue Crespin

#### 21-08 Cluse-Roseraie

Ecole primaire de la Roseraie, rue des Peupliers 15

#### 21-09 Acacias

Ecole primaire Hugo-de-Senger, rue Rodo 5

#### 21-10 Mail-Jonction

Ecole primaire du Mail, rue du Village-Suisse 5

#### 21-11 Servette-Grand-Pré

Ecole primaire Geisendorf central, rue de Lyon 56 / rue Fallier

#### 21-12 Prieuré-Sécheron

Ecole primaire de Sécheron, avenue de France 15

#### 21-13 Saint-Jean

Ecole primaire de Saint-Jean, rue de Saint-Jean 12

#### 21-14 Les Crêts

Ecole primaire des Crêts, chemin Colladon 1

#### 21-15 Cropettes-Vidollet

Ecole primaire des Cropettes, Pavillon Doré, rue Baulacre 8

#### 21-16 Vieusseux

Ecole des Franchises, route des Franchises 54

#### 21-17 Champel

Ecole primaire des Crêts-de-Champel, chemin des Crêts-de-Champel 40-42

### Communes

#### 01 Aire-la-Ville

Salle du Conseil municipal, rue du Vieux-Four 52

#### 02 Anières

Mairie, route de la Côte d'Or 1

#### 03 Avully

Mairie, chemin des Tanquons 40

#### 04 Avusy

Salle communale de Sézegnin, route du Creux-du-Loup 44

#### 05 Bardonnex

Ecole de Compesières, salle polyvalente, route de Cugny 95

#### 06 Bellevue

Annexe mairie, Parc des Aiglettes 2

#### 07 Bernex

Rue de Bernex 313

#### 08 Carouge

Boulevard des Promenades 24

#### 09 Cartigny

Rue du Pré-de-la-Reine 7

#### 10 Céligny

Salle communale, route des Coudres 2

#### 11 Chancy

Ecole, chemin de la Ruelle 10

#### 12-01 Chêne-Bougeries-Centre

Route de Chêne 149

#### 12-02 Conches

Chemin de la Colombe 7

#### 13 Chêne-Bourg

Avenue François-Adolphe-Grison 1

#### 14 Choulex

Salle communale, chemin des Briffods 6

#### 15 Collex-Bossy

Route de Collex 197

#### 16 Collonge-Bellerive

Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110

#### 17 Cologny

Salle communale, chemin de la Mairie 17

#### 18 Confignon

Chemin de Sous-le-Clos 32

#### 19 Corsier

Nouveau groupe scolaire, route de Corsier 20

#### 20 Dardagny

Ecole communale de La Plaine, route de La-Plaine 79

#### 22 Genthod

Centre communal, chemin de la Pralay 4

#### 23 Grand-Saconnex

Ferme Sarasin (restaurant scolaire), chemin Edouard-Sarasin 47

#### 24 Gy

Salle GYVI, route de Gy 115

#### 25 Hermance

Ecole, chemin des Glerrets 14

#### 26 Jussy

Mairie, route de Jussy 312

#### 27 Laconnex

Mairie, rue de la Maison-Forte 11

#### 28-01 Grand-Lancy

Avenue des Communes-Réunies 60

#### 28-02 Petit-Lancy

Avenue Louis-Bertrand 5-7

#### 29 Meinier

Route de La-Repentance 86

#### 30 Meyrin

Avenue de Feuillasse 25

#### 31 Onex

Rue des Bossons 7

#### 32 Perly-Certoux

Mairie, route de Certoux 51

#### 33 Plan-les-Ouates

Route des Chevaliers-de-Malte 3

#### 34 Pregny-Chambésy

Chemin de la Fontaine 77

#### 35 Presinge

Mairie, route de Presinge 116

#### 36 Puplinge

Salle communale, rue de Graman 66

#### 37 Russin

Mairie, place du Mandement 1

#### 38 Satigny

Salle annexe à la salle communale, rampe de Chouilly 17

#### 39 Soral

Chemin du Creux-de-Boisset 23

#### 40 Thônex

Ecole Marcelly, chemin de Marcelly 10

#### 41 Troinex

Ecole de Troinex, chemin Emile-Dusonchet 2

#### 42 Vandœuvres

Salle communale, route de Meinier 26

#### 43-01 Vernier village

Route de Vernier 200

#### 43-02 Châtelaine

Avenue de Châtelaine 84

#### 43-03 Aire-Le Lignon

Chemin du Grand-Champ 11

#### 43-04 Les Avanchets

Rue du Grand-Bay 13

#### 44 Versoix

Route de Saint-Loup 10

#### 45 Veyrier

Route de Veyrier 208

# A votre service

Je peux m'adresser au service des votations et élections, qui me renseignera volontiers sur la manière de procéder si j'ai :

- reçu un matériel de vote incomplet;
- perdu ma carte de vote;
- mal rempli ou si je n'arrive pas à corriger mon bulletin de vote.

E-mail [elections-votations@etat.ge.ch](mailto:elections-votations@etat.ge.ch)

Tél. 022 546 52 00

- du lundi 31 mars 2025 au vendredi 11 avril 2025;
- le samedi 12 avril 2025 de 8h00 à 12h00;
- le dimanche 13 avril 2025 de 10h00 à 12h00.

**Mon enveloppe blanche de transmission doit contenir :**

- 1 carte de vote;
- 1 bulletin de vote officiel de couleur blanche;
- 1 enveloppe de vote de couleur jaune au format C5;
- la présente notice explicative.

Je peux consulter par ailleurs le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse :

<https://www.ge.ch/elections/20250413/>



# Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (rs/GE A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'une autre électrice ou d'un autre électeur;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat  
Service des votations et élections  
Rue des Mouettes 13  
Case postale 1555  
1211 Genève 26  
[www.ge.ch/elections](http://www.ge.ch/elections)

Papier recyclé  
Photos : © Chancellerie d'Etat (Olivia Nemeth)  
Design graphique : Olivia Nemeth, HEAD – Genève

